Butry-sur-Oise (95) : 37 cm trop bas, leur maison doit être démolie malgré un permis validé par la mairie ; déjà 600 000 € investis

10/11/2026 à 16h40



Trente-sept centimètres menacent un projet de vie de plus de 600 000 euros. À Butry-sur-Oise (Val-d’Oise), Eugénia et José Casal doivent démolir la maison construite pour leur retraite, faute d’avoir respecté la cote de surélévation imposée dans cette zone exposée aux inondations, selon un reportage de TF1 diffusé le 10 novembre 2026.



La maison des époux Casal, à Butry-sur-Oise, dans le reportage de TF1.

Un permis validé, puis une contestation tardive

Le couple affirme s’être cru en règle en lançant son projet en 2017, avec un permis de construire délivré par la mairie. La construction aurait toutefois été implantée **37 centimètres trop bas** par rapport à la hauteur exigée en raison du risque d’inondation. Selon TF1, une erreur de l’architecte s’est doublée d’un retard administratif : la commune a transmis le permis à la préfecture au bout de quinze mois, au lieu des quinze jours requis.

Le projet s’est alors enlisé dans une longue bataille juridique. Les propriétaires, qui ont engagé plus de **600 000 euros**, réclament à la municipalité une indemnisation de **950 000 euros** pour pouvoir démolir et reconstruire. Ce montant fait toujours l’objet de discussions avec les assureurs et avocats de la commune.

Le maire Claude Noël reconnaît les conséquences de l’erreur

administrative commise sous la précédente municipalité, mais souligne le poids considérable que représente l’indemnisation réclamée pour les finances communales.

Vidéo : Voir le reportage de TF1 avec les propriétaires.

Source : TF1 Info, 10 novembre 2026, 8 h.